



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## énergie photovoltaïque

Question écrite n° 70249

### Texte de la question

M. François de Rugy interroge Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la réalité du motif économique invoqué par EDF-Énergies nouvelles pour procéder à l'arrêt de l'activité de sa filiale biterroise ColSun. Société anonyme créée en décembre 2008, dédiée au parc photovoltaïque (conception, construction et mise en service), filiale à 100 % d'EDF-EN, ColSun est transformée juridiquement en septembre 2009 en société en nom collectif, détenue à 50 % par EDF-EN et 50 % par l'allemand Belectric. En décembre 2013, alors que le résultat net sur l'ensemble des exercices s'élevait à plus 22 millions d'euros et que le Gouvernement programait la loi de transition énergétique, les deux cogérants ont décidé de cesser l'activité de ColSun. Plus d'un tiers des salariés a subi un licenciement pour motif économique et le reste de l'effectif s'est vu proposer un plan de départ volontaire ou un reclassement. Il lui demande comment elle explique cette contradiction entre les engagements du Gouvernement pour développer les énergies renouvelables et l'attitude de cette société appartenant à un groupe très majoritairement détenu par l'État.

### Texte de la réponse

La société ColSun, implantée à Béziers, a été créée en 2008 pour accompagner le fort développement du solaire en France. Initialement filiale à 100 % d'EDF-EN, ColSun est transformée juridiquement en société en nom collectif, détenue à 50 % par EDF-EN et 50 % par la société allemande Belectric en septembre 2009. Son activité principale consistait en la construction, la mise en service et la maintenance de centrales et toitures photovoltaïques. Les tarifs d'achat devenus trop généreux étant données les baisses de prix des matériels de production solaire ont provoqué fin 2010, la formation d'une « bulle » qui a rendu nécessaire le « moratoire » de novembre 2010 et le réajustement des tarifs. Ce réajustement a eu pour conséquence la baisse du plan de charge pour de nombreuses entreprises du secteur. Aucun projet significatif de construction nouvelle ne s'étant dégagé fin 2013, et les recherches menées sur une diversification de l'activité (solaire photovoltaïque à concentration, dispositifs de suivi de la course du soleil...) s'étant révélées infructueuses, aucune perspective d'amélioration à court et moyen termes n'a pu être identifiée. Compte tenu de cette situation (pertes financières et absence de perspective d'amélioration), EDF-EN et Belectric ont décidé d'arrêter l'activité de ColSun. Un plan d'accompagnement a été élaboré pour les 29 salariés concernés, dont la majorité s'est vu proposer un reclassement au sein du groupe EDF.

### Données clés

**Auteur :** [M. François de Rugy](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70249

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 2 juin 2015

**Question publiée au JO le** : [2 décembre 2014](#), page 9998

**Réponse publiée au JO le** : [7 juillet 2015](#), page 5244